

Swissair: un drapeau, pas un service public

LA FAILLITE DE SWISSAIR NE SERAIT PAS UNE CATASTROPHE NATIONALE. LUFTHANSA OU BRITISH AIRWAYS SE PRÉCIPITERAIENT SUR LA DÉ-pouille encore chaude pour s'approprier le marché intéressant d'une clientèle aisée. L'offre resterait pléthorique pour les amateurs de vacances exotiques, les hommes d'affaires ou les diplomates onusiens. Le transport aérien est un marché âprement concurrentiel à l'échelle planétaire. Fidèle à sa doctrine libérale, l'État laisse mourir de grandes et belles entreprises industrielles victimes de leur inadaptation au marché. Pour Swissair, en revanche, Berne fera exception avec la bénédiction libérale.

Alors pourquoi ce «Sonderfall», cet empressement à venir en aide à une entreprise mise à mal par les erreurs stratégiques de ses dirigeants? L'explication est de nature symbolique. Depuis le début de sa courte histoire, l'avion a été un concentré de prestige et d'orgueil national. Chaque pays se devait d'avoir sa propre compagnie aérienne protégée par le monopole de son espace aérien. L'ouverture du ciel a bouleversé les données économiques. Mais le drapeau national est resté sur le fuselage des avions et dans la tête de chacun. On l'a vu lors des négociations bilatérales avec Bruxelles. La Suisse a défendu Swissair comme la prunelle de ses yeux en acceptant, en échange, des sacrifices pour le transport routier. La disparition de la compagnie à croix blanche serait donc vécue comme une sorte d'humiliation

nationale et enlèverait quelques étoiles au renom de la place économique et financière suisse.

La sauvegarde d'une bonne image nationale explique l'intervention de l'État. Mais pas à n'importe quel prix. Le monde économique qui tire profit du label suisse doit contribuer au sauvetage de «notre compagnie nationale». Une aide d'urgence est admissible pour surmonter le choc du 11 septembre et s'aligner sur les pratiques européenne. Pas question en revanche de subventions pour éponger les dettes et permettre aux actionnaires, une fois revenus les beaux jours, de retrouver leur mise.

La solution esquissée par Kaspar Villiger est la bonne. L'aide à Swissair passe par une reconstitution du capital. La Confédération, aujourd'hui actionnaire à 3%, donnerait l'exemple, les privés faisant quant à eux la plus large part. Une recapitalisation réussie signifierait que la Suisse des affaires tient à sa compagnie aérienne nationale. En revanche, l'idée d'une prise de contrôle du politique de Swissair en échange d'un plus large soutien de l'État doit être fermement écartée. Le transport aérien est un pur business. Les défenseurs du service public ne doivent pas s'égarer en l'air.

AT

Depuis le début de sa courte histoire, l'avion a été un concentré de prestige et d'orgueil national

Sommaire

Politique de la santé: La médecine en questions (p. 2)

Suisse-ONU: Un débat dépassionné (p. 3)

Politique vaudoise: Illusions perdues (p. 4)

Entretien: Une sixième révision pour l'asile (p. 5)

Elections genevoises: Après deux législatures perdues (p. 6-7)

Chronique d'Anne Rivier: Dénonciation (p. 8)

La médecine en questions

La formation des professions médicales est totalement dépassée. Le projet de l'Académie suisse des sciences médicales et la révision de la loi de 1877, montrent la bonne voie.

Les coûts de la santé ne cessent d'augmenter net, et, en conséquence, le niveau des primes d'assurance. En guise de consolation, le patient, réel ou potentiel, peut compter sur l'accès à une médecine de pointe, à des techniques de diagnostic et à des thérapies toujours plus sophistiquées. Selon l'OMS, il bénéficie d'un des systèmes de santé parmi les plus performants ; l'espérance de vie progresse, la mortalité infantile est négligeable, et la plupart des maladies font l'objet d'un traitement qui guérit ou pour le moins soulage.

Pourtant, cette médecine, de plus en plus spécialisée, compartimentée, plus orientée sur la réparation que sur la prévention, sur les causes immédiates des maux que sur leur contexte social et psychique, suscite des critiques nourries. L'approche matérialiste et monocausale classique néglige la prise en compte globale de l'individu ; un appareillage complexe se substitue au rapport personnel entre médecin et patient.

Plus fondamentalement, le doute s'insinue quant à la validité du rapport coût-efficacité de la médecine actuelle. Et dans une perspective planétaire, la critique vise une recherche et

une pratique médico-pharmaceutique centrées sur les problèmes de santé d'une minorité de la population. Le retour sur investissement du Viagra ou des médicaments amaigrissants offre de plus juteuses perspectives que le marché des maladies courantes dans les pays pauvres.

Ces critiques n'émanent pas seulement des milieux irrationnels ou naturistes ou des adversaires du capitalisme dominant. L'Académie suisse des sciences

Cette nouvelle orientation implique une révision en profondeur de la formation aux professions médicales

médicales les a prises à son compte en lançant, il y a deux ans, son projet «Nouvelle orientation de la médecine». Plusieurs dizaines de personnalités du monde médical, des professions soignantes, de la communication, de la politique, des économistes, des éthiciens et des représentants des organisations de patients ont procédé à une analyse de l'état de la médecine en Suisse. Six thèmes se dégagent de cette analyse :

• La nécessité d'un débat public pour affronter les tensions auxquelles la médecine est confrontée : bien du patient, exigences scientifiques et sociales, contraintes économiques.

• La responsabilisation du patient, aussi bien dans la décision médicale que dans la prise en charge de sa santé.

• L'approfondissement des connaissances scientifiques à la base des actes médicaux et leur élargissement aux sciences sociales et humaines.

• L'explicitation des limites de la médecine, limites aussi bien biologiques qu'économiques et morales (le faisable et le sensé).

• L'organisation d'un système de santé qui incite à des prestations de qualité et à des comportements individuels favorables au bien-être.

• La formation continue du personnel médical, y compris dans le domaine de la communication interpersonnelle.

Cette nouvelle orientation implique une révision en profondeur de la formation aux professions médicales. Une formation dont les faiblesses sont

largement reconnues : enseignements cloisonnés, cursus d'études rigide, contact tardif avec les patients, bachotage propédeutique. La loi fédérale qui date de 1877 (!) va être révisée. Elle prévoit d'accorder plus d'autonomie aux facultés et aux étudiants. La Confédération n'imposera plus qu'un cursus de base. Un système de crédits facilitera le passage d'une université à l'autre. La loi n'énumérera plus les branches d'examen mais définira des objectifs de formation en termes de connaissances, de compétences, de comportements et de savoir-faire. Si le projet passe la rampe de la consultation et du Parlement d'ici 2004, les premiers «nouveaux» médecins ne pratiqueront pas avant 2012. *jd*

La banque centrale d'Aarau

Aarau, canton classé à droite dans la typologie des institutions suisses, va réviser la loi sur sa banque. Il passe d'une banque à qui le canton avait fourni un capital de dotation, au régime de la SA, détenue par l'Etat à 100% au départ mais à 51% dans tous les cas en vertu d'une disposition légale.

En proposant que l'Etat devienne minoritaire, Vaud se distinguait de tous les autres où déjà des signes (à Zurich et à Lucerne) avaient indiqué l'attachement du peuple à ces créations qui, au 19^e siècle, avaient un sens social. La réponse a été claire. Et le Conseil d'Etat, en acceptant tel quel un projet élaboré par la banque elle-même, n'a pas joué son rôle politique modérateur.

Ajoutons en post-scriptum que la campagne pour le «oui» fut faible malgré le budget annoncé. Faut-il, dans un tract tout-ménage, reprendre les arguments des adversaires, en lettres capitales, en ajoutant simplement FAUX pour donner la réfutation en lettres minuscules que personne ne lit? (lire aussi p. 4) *ag*

Un débat dépassionné

La Suisse doit participer à l'Assemblée générale de l'ONU dont le rôle est celui de contrepoids au Conseil de sécurité, dominé par les Etats-Unis.

Les Chambres fédérales ont donc accepté que l'initiative populaire qui demande que la Suisse adhère à l'ONU soit soumise au peuple avec un préavis favorable. La conduite de la politique étrangère est l'apanage du Conseil fédéral. Qu'un acte important de politique étrangère soit dicté au Conseil fédéral, certes consentant, par une initiative est un détournement de compétence qui n'a choqué personne – alors que par deux fois le peuple a condamné cette procédure. La politique en soi et la politique suisse en particulier n'est pas cartésienne.

Le débat aux Chambres sur la sauvegarde de la neutralité fut un faux débat pour la raison simple que les dispositions contraignantes de la Charte par lesquelles les Etats membres s'engagent à mettre à disposition du Conseil de sécurité «les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage» (art. 43) ont été édulcorées à l'origine déjà. L'accord devrait être négocié avec l'Etat sollicité, puis ratifié par lui selon ses règles constitutionnelles. Dans la réalité historique, aucune intervention de l'ONU n'a suivi cette procédure, les Etats interve-

nants ayant décidé de leur seule souveraineté et de leur propre initiative la nature de leur participation.

Si l'on observe le fonctionnement de l'ONU, en laissant de côté les institutions spécialisées qu'elle a créées et auxquelles la Suisse participe déjà, on constate la prédominance du Conseil de sécurité où les Etats-Unis jouent un rôle de premier plan; un rôle confirmé par le fait qu'ils sont la seule puissance capable d'intervenir sans son aval. Le Conseil de sécurité reflète par ailleurs les positions institutionnelles d'après-guerre. Jusqu'à quand l'Allemagne, première puissance européenne, acceptera-t-elle d'en être exclue alors que la France et la Grande-Bretagne y siègent de droit? L'Assemblée générale, dont nous ferons partie, joue un rôle de contrepoids au monde occidental prédominant au Conseil de sécurité. Ses résolutions sont des batailles d'influence sur l'opinion, les médias. C'est là que la Suisse pourra exercer sa neutralité, si l'on peut appeler neutralité la précaution de regarder où l'on met les pieds.

Malgré les efforts de l'ASIN et de Blo-

cher, le débat est et sera dépassionné. Comment expliquer alors le rejet si massif des cantons et du peuple en 1986? La guerre froide était encore une réalité; géographiquement, le rideau de fer n'était pas éloigné de notre frontière; la Russie avait été signataire des traités de Vienne et de Paris reconnaissant internationalement notre neutralité. Depuis 1989, ces données ont fondamentalement changé.

Aujourd'hui, le problème existentiel de la Suisse, c'est l'Union européenne, et non pas l'ONU. C'est la raison pour laquelle des adversaires résolus de l'adhésion à l'UE recommandent l'entrée de la Suisse aux Nations Unies. Par exemple, le conseiller aux Etats schwytzois Bruno Frick. Heureux peut-être de prouver, sans trop de frais, leur esprit d'ouverture sur un sujet international. L'ONU servira d'alibi ou d'ersatz à beaucoup d'anti-européens. Blocher en sera d'autant plus isolé.

Au-delà de la question posée, celle de la désingularisation de la Suisse, le débat aura un sens sur le front intérieur, battre les isolationnistes et infliger une deuxième défaite à leur leader. *ag*

Secret bancaire et terrorisme

Subtile différence entre enquête et surveillance

La Suisse n'abrite pas l'argent qui finance les réseaux de terroristes. Avec empressement, le conseiller fédéral Villiger a tenu, en personne, à proclamer une évidence: le secret bancaire n'est pas opposable à toute enquête pénale, quel que soit le crime, mais sur-

tout quand il s'agit d'un tel crime.

En revanche, il faut distinguer enquête et surveillance. La surveillance exigera, on peut l'imaginer, que des ressortissants intégrés, sur lesquels ne pèse aucun soupçon, mais pouvant être, on ne sait jamais, des «agents dor-

mants» soient mis sous contrôle. Même remarque pour des sociétés de toute nature. Pour être efficace, la mise sous surveillance sera large, même sans preuve d'un comportement en quoi que ce soit répréhensible. Le secret bancaire tiendra-t-il? Et s'il est levé, comment pourra-t-on l'op-

poser à des demandes de renseignements, en d'autres domaines, préalables à la réunion des preuves? C'est à ces questions que la Suisse risque d'être confrontée, pas à celles auxquelles M. Villiger a cru de donner une réponse qui allait de soi. *ag*

Illusions perdues

Le rejet, dimanche dernier, du projet du Conseil d'Etat prévoyant une privatisation de la Banque cantonale vaudoise est un échec de plus pour le responsable des Finances, Charles Favre. En fin de législature, le bilan est peu convaincant.

Charles Favre a été élu en 1994, à 36 ans, après des générations de radicaux purs produits du terroir. Censé incarner le renouveau du parti radical vaudois, il entrait au Conseil d'Etat bardé d'une immense ambition, le changement d'image d'un parti qui commençait ressembler au Comptoir suisse non «dépoussiéré»: une vraie institution, apparemment inébranlable et indispensable, mais dont personne ne songerait une minute à la créer si elle n'existait pas déjà.

Le ministre vaudois des Finances aura déçu. Il était pourtant bien parti, faisant illusion avec une indéniable capacité d'élocution – à défaut de dialogue – une maîtrise des dossiers jusque dans les détails et une capacité de travail déconcertante pour celles et ceux qui n'étaient pas habitués aux séances fixées à 7 heures du matin – voire parfois plus tôt. Il s'est d'ailleurs trouvé quelques «sociaux» éblouis – il a passé deux ans à la Prévoyance sociale – à espérer en cet homme de droite pour faire passer leurs projets.

Las. Il ne sera pas resté suffisamment longtemps dans ce département, où il s'ennuyait, pour défendre jusqu'au bout une première étape de modernisation des régimes d'aide so-

cial. C'est son successeur qui aura fait passer le Revenu minimum de réinsertion, non sans avoir avalé quelques couleuvres, certes, mais en ayant rendu opérationnel et humain un projet initialement basé sur des préceptes théoriques.

Echecs

On allait donc voir le médecin au chevet des Finances, département où sa rigueur et son austérité pourraient s'épanouir.

Il y aura pourtant usé un nombre élevé de proches collaborateurs, choisis pour leur capacité à défendre des théories mais se révélant, tout comme leur patron, incapables de les transcrire dans ce monde complexe qu'est le secteur public.

Car ils sont nombreux à avoir pensé qu'il s'agissait de convaincre un conseil d'administration quand c'est le peuple qui devait décider. Et là, ce fut l'échec, à deux reprises. Du premier exercice de planification financière, il ne reste que le référendum financier obligatoire que le radical a fait passer grâce au soutien des Verts – qui y voyaient une manière de lutter contre les grands projets anti-écologiques. Cet outil n'a encore jamais eu cette vertu et l'Assemblée constituante a tout simplement décidé de ne pas le reprendre dans la Constitution

en préparation. Personne ne s'en émeut, à tel point que l'on en vient à se demander comment il a pu trouver une majorité politique et populaire...

Manque de tact

Si Charles Favre a pu passer quelques années comme une victime de ses budgets et de ses comptes, qui variaient du franchement mauvais au vraiment catastrophique, il porte finalement une vraie part de responsabilité dans ces échecs successifs, partagée d'ailleurs avec le reste d'un Conseil d'Etat qui n'a jamais su former une équipe capable de défendre un projet. Il s'est surpassé par son absence de tact et de vision politique, dans la gestion du vote sur la Banque cantonale vaudoise et du budget 2002.

Rien ne l'obligeait à modifier la loi sur la banque cantonale, si ce n'est les desiderata insistants des cadres de la place Saint-François. Voulu par la banque, sans recherche d'alternative ni débat politique, cette loi sans enjeu, défendue sans conviction, a souffert d'un défaut majeur de communication, comme si Charles Favre prenait plaisir à ajouter des difficultés à un dossier: il a présenté comme un risque ce qui était une garantie; il a focalisé tout le débat sur la possibilité pour l'Etat de se défaire de 17% de ses actions pour ne garder qu'une minorité de blocage inscrite dans la nouvelle loi, alors que la loi actuelle lui

permet de les vendre toutes. Et comme pour marteler davantage encore cette erreur politique, il a annoncé sur un coup de tête le projet de métro M2, qui commençait à devenir populaire, à la possibilité de vendre les actions de la BCV. Un chantage non assumé, absent de la campagne et relativisé par son auteur dès sa défaite annoncée.

Le radical n'a pas été plus fin dans la gestion du budget 2002. Alors qu'il parvenait à un chiffre présentable au prix de quelques artifices comptables que personne n'aurait dénoncé avec trop de vigueur, il réussit à en compromettre sa faisabilité politique pour 2 millions ponctionnés chez les enseignants. Une mesure sur laquelle il aurait certainement obtenu une large entrée en matière si elle n'avait été présentée, ici aussi, dans la précipitation et avec la seule volonté apparente de montrer qu'il savait gouverner. Il aura au moins réussi à ressouder contre lui des syndicats désunis et à redonner de l'énergie aux opposants à une modification du statut de la fonction publique, autre dossier qu'il a lancé sans majorité politique.

Bref, un art consommé de la gaffe dûment assumée comme un sacerdoce, qui a réussi à mécontenter jusque dans son parti, où une nouvelle génération de jeunes loups rêvent de prendre la place de celui qui apparaît déjà comme vieux en politique.

gs

Une sixième révision pour l'asile

La procédure de consultation relative au projet de nouvelle révision de la loi sur l'asile s'est terminée le 20 septembre. Les organisations s'occupant des requérants d'asile sont très critiques. Oscar Tosato, travailleur social au Centre social protestant s'exprime à ce sujet (interviews).

DP: Le Centre social protestant a envoyé au Département fédéral de justice et police une série de critiques concernant sur la révision de la loi sur l'asile. Sur quoi portent-elles?

Oscar Tosato: nous nous étonnons du besoin du Conseil fédéral à engager à nouveau une réforme du droit d'asile aujourd'hui. Nous en sommes à la sixième révision, sans compter les modifications mineures. Celles-ci sont récemment entrées en vigueur et, déjà, on se

lance dans une nouvelle révision, sans qu'on ait pris le temps d'analyser les conséquences de la politique actuelle. Nous condamnons cette fuite en avant qui est improductive.

Au-delà de la procédure, sur quels points les organisations caritatives ne sont-elles pas d'accord?

On constate qu'il y a un certain nombre de modifications qui limitent les coûts de la prise en charge des requérants d'asile et les conduisent à une plus grande précarité. Prenons le problème de l'assistance. Le projet de loi prévoit un nouveau calcul basé sur des subventions forfaitaires versées aux cantons par la Confédération, une enveloppe par requérant en quelque sorte. Mais un montant d'assistance unique aux cantons pour toute la période

d'exécution du renvoi revient à dire que les cantons les plus expéditifs recevront un important bonus, alors que ceux qui prendront le temps d'organiser les départs avec humanité ne seront plus indemnisés dès que le séjour légal se prolongera au-delà de la moyenne suisse.

Le projet de loi prévoit aussi l'introduction du système des pays tiers «sûrs». Qu'en pensez-vous?

Le CSP, comme toutes les organisations s'occupant de l'asile est peu convaincu par ce concept. Le projet propose de dresser la liste des pays tiers «sûrs» pour rendre le renvoi quasi automatique en cas de transit préalable dans un autre pays. Si, par exemple, un Kurde fuyant son pays, s'arrête quelque temps en Allemagne alors la Suisse l'y renverra. La Confédération considère qu'un

requérant d'asile qui fuit son pays réserve son billet dans une agence de voyage, prend l'avion et atterrit à l'aéroport de Zurich ou de Cointrin où il fait sa demande d'asile. Mais le requérant d'asile ne vient en Suisse en voyage organisé. De plus, qu'est-ce qu'un pays sûr? Je rappelle que l'Algérie était classée pays sûr en 1992 alors que des camps accueillait des milliers de réfugiés, ou l'Angola, dont la guerre a fait plus de 1000 morts en un week end.

De manière générale, et sans entrer dans le détail, nous avons l'impression que la Confédération veut simultanément restreindre drastiquement les droits d'asile à l'entrée du pays et qu'elle veut rallonger la durée des procédures pour celles et ceux qui sont accueillis dans notre pays afin de les encourager à s'en aller. ■

Précédent

Quatre ans de procédures

Le Tribunal de police de Montbenon, à Lausanne, a rendu son verdict. Une ancienne assistante de l'Université de Lausanne qui avait porté plainte contre son professeur pour harcèlement sexuel comparait pour dénonciation calomnieuse; mardi dernier, le juge l'a déclarée non coupable. L'affaire se clôt donc après quatre ans de procédures qui a vu un accusé blanchi des soupçons de harcèlement sexuel qui pesait contre lui et une plaignante poursuivie d'office par la justice pour dénonciation calomnieuse alors que le professeur avait lui-même retiré sa plainte.

Hors tribunal, les problèmes ne sont pas résolus pour autant. Problèmes que le juge lui-même a relevés lors de ses conclusions. Si, dans ce cas particulier, les non-lieux successifs n'ont pu établir qu'il y avait exploitation de la dépendance, le juge n'a pas manqué de relever le réel lien de dépendance, qui existe entre un professeur et un ou une assistante; les procédures d'engagement, l'absence de cahiers des charges, le poids

des hiérarchies favorisent la précarité du statut de l'assistant. De plus, l'Université qui est un des employeurs les importants du canton ne s'est toujours pas dotée, quatre ans après cette affaire, de structures adéquates permettant de traiter les plaintes, d'analyser en profondeur les dossiers, de régler les problèmes en tenant compte des droits de chacun. Les récentes affaires de mobbing qui ont secoué le monde académique ont montré à l'envers, que l'Université semble confondre la défense de l'institution avec celle de ses professeurs.

Enfin, on peut véritablement s'interroger sur les objectifs de la justice qui a décidé de poursuivre d'office une personne portant plainte contre harcèlement sexuel, alors que la plainte contre elle avait été retirée. Ce procès créait un précédent. Souhaitons que le verdict rendu mardi à Montbenon donne un signal clair: la dénonciation pour diffamation ne doit pas devenir un outil de dissuasion pour empêcher les femmes de s'adresser à la justice. *gs*

Après deux législatures perdues

A considérer les résultats des deux dernières législatures, on ne peut guère souhaiter que les prochaines élections dégagent une claire majorité (de gauche ou de droite). Car l'affrontement bloc contre bloc a clairement montré ses limites.

A première vue, la situation de Genève n'est pas mauvaise. Le retournement conjoncturel, du moins avant l'actualité immédiate, paraît avoir suffi à effacer l'impératif de rétablir l'équilibre des finances publiques. En réalité, ni sur le plan économique, ni sur le plan politico-administratif, le canton du bout du lac n'a fait le moindre progrès: cela lui vaut aujourd'hui d'affronter dans l'urgence une crise du logement née d'une amélioration de l'emploi qui ne doit guère aux conditions locales. Un symbole: comme la précédente, toute la législature a été occupée à débattre d'un plan directeur de l'aménagement du territoire destiné à rester lettre morte s'il prétend à autre chose qu'à flotter sur l'air du temps.

De l'harmonie à l'affrontement

Pendant plus de trente ans, la composition politique du canton fut marquée par un gouvernement au sein duquel deux socialistes et cinq conseillers d'Etat du centre et de la droite coexistaient en relative harmonie, entre eux et avec un Grand Conseil dont la gauche, bien que minoritaire, ne pratiquait pas une opposition systéma-

tique. La rupture est intervenue il y a huit ans, par la coïncidence d'une évolution sociologique de la droite libérale, désormais plus férue de reaganisme than-chérien mal dégrossi que d'humanisme et de culture politique suisse, et d'une implosion de la gauche provoquée par la volonté de Christian Grobet de se maintenir au Conseil d'Etat à tout prix. Il en est résulté l'élection d'un gouvernement monocore de droite. Surprise par sa propre audace, sans véritable programme, la majorité de 56 députés sur 100 n'osa ou ne sut s'affirmer tandis que la minorité se mua en opposition résolue. Une législature perdue.

Aux élections suivantes, les partis bourgeois n'avaient plus que quatre conseillers d'Etat (dont un radical étatiste et social qu'on peut difficilement assimiler à la droite, Guy-Olivier Segond) sur sept. Et, au Grand Conseil, l'Alternative (à laquelle les Verts sont désormais solidement arimés, ayant abandonné toute spécificité «ni gauche, ni droite») se retrouve avec 51 députés sur 100. Elle avait rassemblé à peine plus de 47% des suffrages, mais à droite 7% s'étaient dispersés sur deux listes n'ayant pas atteint le quorum... La gauche n'a pourtant pas manqué de faire com-

prendre à la minorité «qui gouverne ici», sans pour autant savoir évoluer d'une culture de l'opposition et du témoignage vers une culture du pouvoir et de la responsabilité. Sa méfiance s'est étendue au gouvernement, pourtant soucieux de chercher la ligne de moindre résistance quand il n'anticipait pas les désirs de l'Alternative. Deuxième législature perdue par l'effet de deux blocs dominés chacun par les tenants de l'affrontement. Avec le résultat que le peuple a désavoué la plupart des projets attaqués en référendum.

La culture du compromis

Est-ce le caractère toujours moins pertinent du cadre étatique cantonal, surtout lorsqu'il est aussi restreint qu'à Genève? Si les élections de 2001 témoignent de quelque chose, c'est bien de désintérêt en dehors du microcosme politique. Ce sont désormais les élections fédérales qui, à Genève, nourrissent les débats, suscitent des vocations, excitent les groupes de pression. Les partis ont eu de la peine à composer des listes, peu fournies en quantité comme en qualité. Particulièrement à gauche, on est frappé de la rareté des candidatures de personnalités reconnues.

La prochaine législature devra pourtant être celle de la reconstruction patiente et modeste d'une culture du compromis: celui qui permet d'évoluer

en associant le plus grand nombre à la décision. L'entrée de l'UDC au Grand Conseil paraît inéluctable après ses 7,3% à l'élection du Conseil national et compte tenu du boulevard que lui ouvre le climat «tous pourris» attisé par la gauche, l'inaction du Conseil d'Etat et la curée médiatique. A Genève, cette formation n'en reste pas moins un corps étranger dont la gauche a la responsabilité qu'il ne rejoigne pas les rangs de l'Entente bourgeoise. Face à des députés enfin obligés de s'écouter et de composer, le gouvernement (auquel l'UDC n'a aucune chance d'accéder si tant est qu'elle le veuille) peut retrouver la légitimité et l'autorité d'engager des réformes nécessaires. *fb*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
**François Brutsch (fb),
André Gavillet (ag),
Jacques Guyaz (jg),
Albert Tille (at), Charles F. Pochon (cfp), Anne Rivier**

Composition et maquette:
**Allegra Chapuis
Géraldine Savary**

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
www.domainepublic.ch

Un patron pour l'administration

Christian Grobet n'a pas seulement changé la physionomie politique du canton. En douze ans de pouvoir personnel comme conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics, il a aussi transformé la manière d'être des membres du gouvernement. Les magistrats sont désormais les véritables patrons de leurs départements, transformés en autant de baronnies d'une féodalité sans suzerain. Avec lui, la fonction de conseiller d'Etat a connu une nouvelle évolution: de politicien de milice dont le rôle collégial était aussi important que celui de chef d'un département (celui-ci étant effectivement dirigé par un secrétaire général qui était, lui, à plein temps), puis politicien professionnel, il se comporte désormais comme le propriétaire d'une (grosse) PME.

Ce n'est plus l'agent public qui incarne l'Etat pour les administrés, c'est le conseiller d'Etat qui a vocation à se substituer à chacun de «ses» fonctionnaires pour les petites comme pour les grandes décisions. Micheline Calmy-Rey a d'ailleurs cessé de prétendre sauvegarder les apparences en supprimant la fonction de secrétaire général de son département.

Mais le temps politique n'est pas celui de

la permanence de l'administration et de la continuité de l'Etat: il est celui de l'urgence d'agir dans un temps limité à un rythme quadriennal. D'où le désintérêt quasiment institutionnel du gouvernement pour des problématiques telles que la qualité du service public ou la gestion performante des ressources humaines (ou des ressources tout court).

La prééminence d'exigences managériales sur des considérations techniques ou corporatistes pour les fonctions de direction, par exemple, est encore trop souvent ignorée; entre terrorisme syndical, absence de structure cohérente et lâchage politique, il n'est pas sûr que l'on trouvera encore longtemps des personnes prêtes à assumer des responsabilités dans l'administration. Harcelés par un Grand Conseil, lui aussi désireux de faire de la micro-gestion, les conseillers d'Etat sont mal placés pour s'y opposer et préserver l'autonomie de l'exécutif. A ce jeu, tout le monde est perdant: les députés et les conseillers d'Etat qui ne font plus de la politique, l'administration dont la spécificité est déniée par ceux-là même qui la conduisent, et bien sûr la population.

Le rapport du consultant Arthur Ander-

sen sur la réforme de l'Etat n'avait pas convaincu en prétendant donner un rôle au collège des secrétaires généraux, dans l'idée de séparer le politique et l'administratif. Une solution déjà préconisée dans ces colonnes (*DP 1322* du 27.11.97) irait plutôt vers la suppression des départements comme structure administrative, et donc des secrétaires généraux.

D'un côté, chaque conseiller d'Etat serait responsable d'un certain nombre de domaines, comme c'est le cas aujourd'hui; il s'entourerait d'un état-major personnel (aujourd'hui improvisé avec les moyens du bord dans les secrétariats généraux). De l'autre côté, l'administration serait organisée en services qui ne coïncideraient pas avec ces domaines (l'emploi, par exemple, recouvre différents services dont certains relèvent également de l'éducation, d'autres de la politique sociale). Et parce que l'administration a besoin d'un patron (qui en a la charge et qui la représente), on pourrait imaginer de donner ce rôle au chancelier d'Etat, en lui rattachant un office du personnel, une inspection cantonale des finances et un service de contrôle de gestion qui soient réellement à même de jouer leur rôle, sans interférence. *fb*

«E-voting»

Indépendance et liberté face à Microsoft et à AOL

La chancellerie fédérale a lancé un projet baptisé «e-voting» pour effectuer des essais-pilotes de vote par Internet. Les cantons de Genève, Neuchâtel et Zurich sont volontaires pour proposer aux citoyens le vote à travers le réseau. L'évaluation de ces premières tentatives et une prise de décision fédérale sont prévues pour la fin 2004.

Le problème principal est celui de la sécurité. Il faut être sûr que

le votant soit un électeur inscrit; il ne doit pouvoir voter qu'une seule fois et il doit apporter la preuve qu'il est bien celui qu'il prétend être. La liaison doit être cryptée afin d'assurer la confidentialité des données et aucun lien ne doit être fait entre l'identité de l'électeur et son choix.

Ces projets posent à notre avis un véritable problème de souveraineté nationale. Il est clairement indiqué que l'électeur devra disposer des naviga-

teurs Explorer ou Netscape. Le vote est un acte fondamental de la démocratie qui ne peut s'effectuer que dans la langue de l'électeur avec des moyens matériels totalement autonomes.

Avec un intitulé de projet en anglais et l'utilisation de produits, Explorer ou Netscape, qui sont américains, cette autonomie disparaît. Le vote du citoyen sera à la merci de l'évolution des produits de Microsoft et d'AOL.

La solution réside dans la

mise au point d'un système d'exploitation et d'un navigateur spécifique et limité aux tâches électorales, basé pourquoi pas sur Linux et les logiciels libres. Il ne s'agit pas là d'une tâche insurmontable pour la confédération, mais l'absence de toute réflexion sur la nécessaire indépendance du support électoral en dit long sur la capitulation intellectuelle face à Microsoft et à ses semblables. *jpg*

Dénonciation

CETTE FOIS, C'EST DANS LA POCHE. JE L'AI, MON FLAGRANT DÉLIT. J'AI SURPRIS LE GAMIN DU DESSUS EN TRAIN DE TAGUER LE MUR DU LOCAL À VÉLOS. «LE MONDE EST POURRI, VISINAND EST SON CHANCRE».

Visinand, c'est moi. J'ai un témoin, vous savez. Le concierge, Monsieur Raul Sanchez. Prêt à se présenter ici quand vous le voudrez.

Oui, j'ai décidé de porter plainte, officiellement. Parce que je suis sûr et certain que le gosse fait partie de la bande que vous venez de serrer. L'injure personnelle, j'aurais laissé couler, je ne suis pas comme ça. Non, si je suis venu, c'est rapport à votre action «Ville Propre». Excellente initiative, félicitations, c'était le fin moment. Le ras-le-bol est général. Notre quartier est carrément défiguré, je ne vous apprend rien. Vous avez vu ce qu'ils viennent de faire à l'église? L'abribus démoli, la cabine de téléphone inutilisable, et la vitrine de chez Gaschen Electricité? Mes concitoyens sont tous des lâches... La peur des repréailles, peut-être, ou celle de passer pour des réacs, des fachos. Et bien moi, j'assume.

Des semaines que je le guettais, ce salopiot. A l'âge que j'ai, si près de la retraite, je suis assez fier de mon exploit. J'ai réussi à l'immobiliser sur place, une prise rapide, sans douleur. Vieux réflexe de sportif, j'ai longtemps pratiqué la lutte libre. Avec les cris du gosse, le concierge a rappliqué très vite. Mais on ne peut pas dire qu'il m'ait beaucoup aidé, le Sanchez. Un mou de première, ça oui. Il s'est contenté d'un avertissement oral. En ce qui me concerne, j'aurais opté pour le pied au cul, pardonnez-moi le terme. Une paire de claques, un aller et retour bien envoyé. Seulement vous imaginez d'ici les réactions. Les ennuis avec la mère, qui ne peut pas me sentir. Avec la justice aussi, la police, vous, quoi.

David Diop, qu'il s'appelle, le Michel Ange de la bombe acrylique. Si je le connais? Je l'ai vu naître, oui. Vous pensez, trente ans que j'habite l'immeuble. On s'est même beaucoup occupé de lui, à une époque. On était ses tuteurs, en quelque sorte. Ma femme s'en était complètement entichée. Contrairement à moi, elle lui pardonnait toutes ses bêtises, car Dieu sait qu'il les accumulait, petit déjà. Des fois, je devais sévir. Il ne s'en plaignait pas, il savait que j'avais raison, qu'il l'avait mérité. La preuve, c'est qu'il ne racontait rien à ses parents. Lesquels, au demeurant, n'étaient jamais là. Ou ne l'écoutaient pas, c'est kif kif.

Depuis que ma femme est décédée, le gamin ne me parle plus. Il me fuit. Sincèrement, ça me désole. Reconnaissance, politesse élémentaire, zéro. Vous le verriez maintenant! Un cauchemar. Un ovni. Lui qui était si mignon; ces bébés café au lait sont irrésistibles, faut le reconnaître. On le gardait souvent chez nous, la nuit. La mère était trop contente de s'en débarrasser. Plus tard, il venait chaque après-midi, après l'école. Ma femme l'aidait pour ses devoirs. Elle était institutrice de formation. S'il est arrivé jusqu'au gymnase,

s'il a un minimum de culture, c'est quand même un peu grâce à elle. Le graffiti sans faute d'orthographe, c'est plutôt rare, par les temps qui courent, non?

Bref, on s'est impliqué à fond, parce qu'on en avait pitié. Toujours livré à lui-même. La clé autour du cou. Classique. La famille décomposée. Pas de risque qu'elle se recompose, celle-là. Avec le père aux abonnés absents. Un véritable zombie. Apparaît, disparaît, reparaît. Aux dernières nouvelles, il semblerait qu'il soit définitivement retourné au Sénégal. D'après Madame Sanchez, il était venu en Suisse pour étudier la théologie. Si c'est vrai, alors là, chapeau, la religion!

La mère? A peine plus présente. Et d'une froideur avec son môme. Pas une once d'instinct maternel. Une de ces crâneuses, qui travaille «dans le spectacle». Faut l'entendre s'en gargariser. En réalité, elle est juste secrétaire de l'administration d'un théâtre. Subventionné, je veux bien, mais pas de quoi se monter le bourrichon non plus. Autour d'elle, une faune, je ne vous décris pas les soirées au-dessus. Interminables, un potin pas possible. Des années que je déguste.

J'ai râlé, écrit plusieurs fois, j'ai fait venir vos collègues, mais la régie n'a pas suivi. Là également, c'est la démission intégrale. Incivilités établies, tapage nocturne constaté: résultat des courses, une impunité totale. Comment voulez-vous qu'avec ça, les gamins soient éduqués correctement?

Je porte plainte parce que je crois en l'utilité de votre action. Et pourtant, je n'ai pas beaucoup d'espoir. D'abord, taguer, c'est de l'art brut, à ce qu'il paraît. Attention génie, pas touche! Et puis un métis, par-dessus le marché, ça n'arrange pas mes affaires. Les vôtres non plus, hein? Aux jours d'aujourd'hui, vous vous plaignez d'un tagueur bronzé, vous êtes classé d'office raciste primaire. Et hop, sous la pile, votre dossier.

Non, mais vous le verriez, le David Diop. Une caricature, un Alien. Crâne rasé, tatouages, piercings, walkman sur l'estomac, comme une prothèse de la connerie ambulante. Et dire que ça veut fréquenter les hautes écoles du pays. Heureusement que ma femme est partie avant moi. Ce sale gosse, elle s'y était tellement attachée qu'elle lui aurait encore trouvé des excuses. On se serait bagarrés. J'aurais quand même eu le dernier mot, probable. Car le chef, chez nous, c'était moi. Elle le savait, elle l'acceptait. Les choses étaient claires.

Tout part de la famille, dans la société. Quand chacun assume ses responsabilités, les parents les premiers, les choses marchent droit. Un enfant, ça s'élève. Un adolescent, ça se forme, ça se construit avec des corvées, des frustrations, des règles qu'on applique, des sanctions qu'on exécute. Vous êtes pas d'accord?

Non, j'ai terminé. Merci. Je vous signe ça où? Anne Rivier